

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 25 janvier 2024

Date de convocation : 16/01/2024
Date d'affichage : 16/01/2024
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 9 votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq janvier à vingt heures neuf minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc – PESENTI Jean-François - PERRODIN Emilie - FREITAS Laure - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

THIRIET Hubert ;
GRILLET Rodrigue, excusé, donne pouvoir à JAILLET Bernard ;
BOUVIER Alexis, excusé, donne pouvoir à MAZUIR Carole ;
MAITREPIERRE Sylvie excusée, donne pouvoir à SERVIGNAT Odette.

Absente :

FACHINETTI Aurélia.

Secrétaire de séance : RODIA Christophe

Objet de la délibération : Soutien ONF

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des personnels forestiers concernant la situation de l'emploi à l'Office national des forêts.

Le conseil municipal, après en avoir débattu :

- DEPLORE cet état de fait, qui engendre un surcroît de travail pour les personnels restant en place et donc une baisse de la quantité et de la qualité des services que notre commune est en droit d'attendre,
- Ne COMPREND pas pourquoi, payant ses frais de garderie au même titre qu'une autre commune forestière, notre commune devrait bénéficier d'un service moins important.

Délibération N° 2024-01-25/03

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 02/02/2024

ID : 039-213902836-20240125-2024_01_25_03-DE



En conséquence le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- De soutenir la démarche entreprise par les personnels forestiers,
- Demande la nomination de personnels sur les postes vacants.

Pour extrait conforme
Le Maire, Bernard JAILLET